



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de parité au sein des cabinets ministériels

Question écrite n° 15985

Texte de la question

M. Cédric Villani interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le défaut de parité au sein des cabinets ministériels. *Le Parisien* a en effet révélé qu'en novembre 2018, seuls 37 % des conseillers des membres du Gouvernement étaient des femmes. Un taux qui est même ramené à 24 % si l'on ne considère que les directeurs de cabinets et leurs adjoints, c'est-à-dire les échelons les plus élevés. Sachant l'importance qu'ont ces équipes dans la prise de décision et leurs impacts sur la vie quotidienne des citoyens, il souhaiterait savoir si elle compte prendre des mesures pour améliorer cette situation.

Texte de la réponse

Le pourcentage de femmes au sein des cabinets ministériels est en augmentation par rapport à la précédente législature. Afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, il a été décidé que par exception à la règle limitant l'effectif des cabinets, les femmes membres de cabinet en congé maternité peuvent être remplacées pendant cette période.

Effectifs cabinet (source annexe au projet de loi de finances pour 2017 – personnels affectés dans les cabinets ministériels)	Total	Hommes	Femmes	Ratio
1er août 2018 (PLF 2019)	311	195	116	37 %
1er août 2017 (PLF 2018)	300	189	111	37 %
1er août 2016 (PLF 2017)	563	371	192	34 %
1er août 2015 (PLF 2016)	495	316	179	36 %

1er août 2014 (PLF 2015)	461	302	159	34 %
1er août 2013 (PLF 2014)	565	374	191	34 %
1er août 2012 (PLF 2013)	525	347	178	34 %
1er août 2011 (PLF 2012)	511	358	153	30 %

Données clés

Auteur : [M. Cédric Villani](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15985

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 533

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2770